



Doc. 13778
30 avril 2015

Prévenir la radicalisation d'enfants en s'attaquant à ses causes profondes

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans sa Résolution 2031 (2015) sur les «Attaques terroristes à Paris: ensemble pour une réponse démocratique» adoptée en janvier 2015, l'Assemblée parlementaire a appelé les Etats membres à prendre «des mesures préventives visant à éradiquer les causes mêmes de la radicalisation chez les jeunes» et «des mesures pour combattre la marginalisation, l'exclusion sociale, la discrimination et la ségrégation, en particulier chez les jeunes de quartiers défavorisés».

En effet, certains groupes de jeunes, souvent des mineurs de quartiers urbains défavorisés, risquent de plus en plus d'être entraînés dans des mouvements radicaux en tous genres (islamistes, néonazis, ultranationalistes, etc.) pour diverses raisons. Des spécialistes des droits de l'enfant ayant une expérience solide sur le terrain ont recensé deux principales causes qui expliquent la vulnérabilité particulière de ces enfants: un sentiment de profonde injustice, dû souvent à l'exclusion de la société «dominante» et à la discrimination dont eux-mêmes ou d'autres font l'objet, par exemple pour accéder à l'enseignement supérieur ou au marché du travail et l'impression d'être dépourvus de but et d'utilité sociaux.

Ces sentiments les amènent à s'intéresser de plus en plus à toute action sociale qui leur est proposée, y compris par des chefs radicaux qui font souvent preuve d'habileté pour se rapprocher des mineurs dans différents contextes (sur internet, dans les communautés, les associations, les centres de détention). En outre, les mineurs qui, à un moment ou à un autre, ont été entraînés dans des mouvements radicaux se retrouvent souvent stigmatisés par la suite et ont du mal à réintégrer la société «dominante».

S'appuyant sur les textes antérieurs, l'Assemblée devrait formuler des recommandations plus concrètes pour l'élaboration de politiques de lutte contre la radicalisation des mineurs qui associent leur communauté locale et leur famille et privilégient des mesures destinées à les réhabiliter après des expériences radicales, la mise en place de programmes d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'autres initiatives visant à faciliter l'insertion sociale et économique des jeunes dès le plus jeune âge.

